

Fairview

# **GOPHER COP 2**

**POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

**GARANTIE: Strychnine 2%**

**No d'HOMOLOGATION: 27757**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**DANGER POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**CONTENU NET**

**18.9 L, 208 L**

**MAXIM**

**CHEMICAL INTERNATIONAL LTD.**

**1305 HALIFAX ST.**

**REGINA, SASK. S4R 1T9**

**306-347-0444**

**MODE D'EMPLOI:** À n'utiliser que pour la fabrication d'un rodenticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**PREMIERS SOINS:** En cas d'ingestion: Obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes de l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire.

**PRÉCAUTIONS:** EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Conserver ce produit sous clé, hors de la portée des enfants. Ne pas appliquer ce produit d'une façon permettant que des personnes (notamment dans le cadre de leur travail), des animaux de compagnie ou d'autres animaux domestiques puissent entrer en contact avec lui. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long et une chemise à manches longues lors du mélange, du chargement et de l'application de ce produit, pendant le nettoyage, et chaque fois que l'on manipule le produit. Éviter de respirer les vapeurs. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les remettre. Ne pas porter de souliers contaminés. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les mares lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**ENTREPOSAGE:** Entreposer dans son contenant d'origine au frais et au sec dans un endroit bien aéré. Tenir loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou des autres pesticides. Tenir loin du feu ou des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

**ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.